

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.091

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 20 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 juin 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Daniel COASSIN  
M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON  
M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIENT ABSENTES-EXCUSÉES : Mme Régine JOLY, Mme Nancy LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROYAN », POUR L'ANNÉE 2019

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°19.046 en date du 21 mars 2019, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 12.560 € (douze mille cinq cent soixante euros) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », pour l'année 2019.

La Commission « Social et Familles », lors de sa séance du 14 mai 2019, a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 12.000 € (douze mille euros) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », portant la subvention totale à 24.560 € (vingt quatre mille cinq cent soixante euros), pour l'année 2019.

Cette subvention totale étant supérieure à la somme de 23.000 €, il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission « Social et Familles »,
- Vu le projet de convention d'objectifs,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 12.000 € (douze mille euros) à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », portant la subvention totale à 24.560 € (vingt-quatre mille cinq cent soixante euros) pour l'année 2019,
- d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », pour l'année 2019,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574-Fonction 520 du budget de l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 juin 2019  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des Services  
YVES TRICAUD

